

EXTENSION DE L'AVENANT 54 RELATIF À LA PRÉVOYANCE FSJT

Date de création : 16/07/2021
Date de première publication : 16/07/2021
Date de version publiée : 16/07/2021
Date de début de publication : 16/07/2021
Date de fin de publication : 16/07/2022
Ccn : HLA

Par arrêté du 2 juillet 2021 (publié le 16 juillet), les stipulations de l'avenant 54 concernant la prévoyance dans les foyers et services de jeunes travailleurs ont été étendues.

 Pour retrouver l'intégralité de l'avenant et nos commentaires, cliquez [ici](#).